

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 22T245

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de maintenance et extension des installations de jalonnement sous la commune

Ensemble des rues de la commune

A compter de la date de signature jusqu'au 31/12/2022

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **LACROIX CITY, 58/60 boulevard de la Barrasse – 13011 MARSEILLE** pour le compte de : **LA METROPOLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 17 AOUT 2022

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès





ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du

17 AOUT 2022

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Ensemble des rues de la commune

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... LACROIX CITY

Adresse 58/60 Bd de la Barasse 13011 Marseille

Tél./FAX 06 76 93 33 15

MAIL m.pitre@lacroix.goup

POUR LE COMPTE DE

la Métropole

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

à la signature jusqu'au 31/12/2022

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Maintenance et extension des installations de jalonnement sous la commune

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

TRAVAUX

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLERE
si besoin

ATTENTION SORTIE DE CHANTIER

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION BENNE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



Angle dr Petenatti / Impasse du syndicat → remplacement du mat abimé

Cordialement,



Le site de Marseille sera fermé du Lundi 8 Août au Lundi 22 Août inclus.

Maureen PITRE | Responsable Exploitation

+33 (0)4 91 45 62 80 | +33 (0)6 76 93 33 15

m.pitre@lacroix.group

LACROIX - City Signalisation BU

58-60 Boulevard de la Barasse 13011 Marseille, France

SIEGE : 8 impasse du Bourrelier, 44800 ST HERBLAIN cedex

<http://www.lacroix-city.com>



De : Pannier Caroline <Caroline.Pannier@ville-marignane.fr>

Envoyé : vendredi 29 juillet 2022 09:21

À : PITRE Maureen <m.pitre@lacroix.group>

Cc : Toche Catherine <Catherine.Toche@ville-marignane.fr>; Falcone Christophe <Christophe.Falcone@ville-marignane.fr>; Gourdon Cathy <cathy.gourdon@ville-marignane.fr>

Objet : RE: ARRETE 22T226

VIGILANCE SECURITE: Expéditeur hors LACROIX

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver en pièce jointe un arrêté vous concernant.